

Réf: Dossier N° 030487

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ARRIMAGE COURTAGE » en abrégé « ACCA »

Siège social Abidjan, Cocody, RIVIERA GOLF LES VERSANTS,  
LOT 14

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/06/ 2021 , et enregistrés au CEPICI le 12/08/ 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ARRIMAGE COURTAGE » en abrégé «  
ACCA »

Objet : Courtage et Conseil en assurances.

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, RIVIERA GOLF LES VERSANTS,  
LOT 14

Dirigeant(s) : Mme HORTENSE AFFOUA KOBENA (GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-03507 du 24/08/2021 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°23022/GTCA/RC/2021 du 24/08/2021

